



## Frais de Santé

### Risque d'une hausse considérable des cotisations

Les deux scissions d'avec HP puis HPE ont entraîné un important déséquilibre du régime frais de santé pour les salariés sur le périmètre réduit à ESF.

Le régime frais de santé présente un **déficit estimé de plus de 20%** alors qu'il existait un équilibre pour le contrat global au sein d'HPE.

**Ce déficit n'est en aucun cas lié à une surconsommation des salariés**, mais aux raisons suivantes :

- - tout d'abord, les **cotisations** sont **indexées sur les salaires** et la population ESF a globalement des salaires plus bas,
- - ensuite, une **masse salariale critique** est nécessaire pour un bon équilibre du régime,
- - enfin une augmentation des frais de gestion Mercer/GAN.

Les organisations syndicales se sont alarmées de ce déficit lors des négociations 2017, mais **la Direction n'a pas souhaité travailler sur un projet de retour à l'équilibre pour 2018**, indiquant que cet équilibre serait retrouvé dans un contrat global réunissant DXC Technology France (ex CSC) et ESF.

**Le 14 mars dernier, la Direction a annoncé le report de ce projet pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tôt !!!**

**Toutes les Organisations Syndicales vous alertent car elles craignent :**

- **- que le montant des cotisations 2019 augmente très fortement pour une prestation équivalente** (avec un ordre de grandeur estimé de 500 € par salarié et par an),
- **- que les prestations santé soient revues à la baisse,**
- **- voire que GAN résilie le contrat à la fin de l'année 2018.**

La Direction ESF responsable des deux scissions successives :

- **- refuse aujourd'hui de s'engager financièrement** en cas d'augmentation des cotisations 2019 par l'assureur,
- **- repousse ce projet nous rendant ainsi plus vulnérables** en tant que salariés ESF.

**Les Organisations Syndicales alertent les salariés sur cette position intransigeante de la Direction ESF et rappellent à chacun ses responsabilités passées et actuelles.**